

L'éducation à l'environnement dans le Pavillon Bleu Intervention de Thomas Joly – Conseiller du Président de Teragir

1985: création du label Pavillon Bleu

1990: intégration du critère « éducation à l'environnement »

L'éducation à l'environnement et au développement durable est au cœur des activités de Teragir et un élément central du label Pavillon Bleu.

Le Pavillon Bleu valorise un développement touristique durable dans lequel une attention particulière est portée à la sensibilisation des touristes à l'environnement naturel qui les entoure.

Dans le cadre du label, cette sensibilisation se fait par :

- de l'affichage d'information sur les zones naturelles sensibles
- l'encouragement des collectivités à participer à la protection de ces espaces
- la promotion de modes de transports doux
- une information particulière sur les lasses de mer et le nettoyage raisonné
- la sensibilisation du personnel de la commune en contact avec les touristes
- l'incitation à s'engager dans d'autres démarches de développement durable
- la réalisation d'activités d'éducation à l'environnement

Pour les communes candidates: 5 activités d'éducation à l'environnement sont attendues.

Pour les ports de plaisance: 3 activités d'éducation à l'environnement sont attendues

Les activités d'éducation à l'environnement renforcent la prise de conscience et l'attention portée aux milieux aquatiques par les touristes et les résidents.

Elles favorisent également les connexions avec les acteurs locaux pour la réalisation de ces activités.

Elles peuvent être de différents types: expositions, conférences, jeux éducatifs, projets de recyclages, bulletins d'informations...

Pour accompagner les candidats qui auraient des difficultés à trouver des idées d'activités, nous partageons des exemples d'activités originales et réussies à travers différents outils:

- une page spécifique sur le site internet
- valorisation d'activités dans le dossier de presse du palmarès de l'année
- compilation d'exemple d'activités sur tous les thèmes abordés par le label (eau, déchet, accessibilité, information...) dans un guide
- partage sur les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook)

Les exemples sont rassemblés à partir des informations disponibles dans les dossiers de candidature ainsi que dans les rapports de visites de contrôle.